



**Monsieur le Maire.**

**Souhaitez-vous la disparition des associations santenoises historiques ?**

Comment nous taire quand depuis leur arrivée au pouvoir, le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint s'acharnent sur les associations santenoises lorsque les dirigeants n'obéissent pas au doigt et à l'œil à leur gouvernance oligarque et autoritaire.

Ils s'ingèrent dans leur fonctionnement dont **ils exigent qu'il soit en cohérence avec leur ligne politique, (dixit le 1<sup>er</sup> adjoint lors du Conseil Municipal du 27 mars dernier).**

Rappelons que le fonctionnement des associations est encadré par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui prévoit que celles-ci se fixent, par leurs statuts, un objet et un but pour développer leurs activités sans aucune ingérence.

Depuis bientôt 3 années, il est inscrit au budget de la commune 80.000 € de subventions annuelles à destination des associations. Des mots, rien que des mots, à grands renforts de pages dans le bulletin municipal.

**La vérité : Moins de 60.000 € en 2021 et 60.600 € distribués en 2022.**

Et encore, **tout ne va pas aux associations santenoises.** Deux associations extérieures (Prisalt / UCP) se voient subventionnées sans aucune raison et sans avoir déposé en Mairie un dossier complet où il est demandé un compte d'exploitation, un bilan, le nombre d'adhérents (santenois ou non) et les raisons justifiant la demande de subvention, sous peine de se la voir refusée.

L'A.C.S., association historique de la commune avec ses 450 adhérents, qui anime notre village depuis plus de 50 ans, a bien entendu déposé un dossier complet et étayé.

**Et bien cette année, la ligne rouge vient d'être franchie. L'A.C.S. vient tout simplement d'être rayée du paysage santenois !**

**En effet, cette année le Maire et son 1er adjoint ont supprimé des délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2023 la subvention annuelle versée à l'A.C.S.**

Malgré les questions pressantes de l'opposition aucune réponse n'a été donnée justifiant ce choix.

Pire, les subventions ont été mises au vote globalement alors que la Loi exige un vote séparé.

Suite à ces états de fait, un élu de **Santeny Avant Tout** a souhaité consulter le dossier des demandes de subventions. Il a dû s'y reprendre à 3 reprises avant d'obtenir une partie des pièces.

- Impossible d'avoir accès au dossier déposé par l'A.C.S. " A l'étude lui a-t-il été répondu "
- **Le dossier d'une association non santenoise (Prisalt) a été rempli à la va-vite par la commune.** Dossier vide. Aucun chiffre indiqué, aucun adhérent, une signature "douteuse". **Du clientélisme pur !**
- **Des dossiers incomplets mais des subventions attribuées.**

**M. Bedu, un Maire, durant son mandat, doit être au service de TOUS, sans discrimination, en toute justice et transparence. Et surtout il n'a pas le pouvoir de décider quelle association doit vivre ou mourir !**